

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014

Motion en faveur de la réalisation d'une ligne nouvelle LGV Bordeaux-Dax

Le Préfet de Région Aquitaine, coordonnateur de l'enquête Publique des lignes nouvelles Grands Projets Sud Ouest, a signé le 25 août dernier, avec les Préfets des quatre autres départements concernés par les lignes nouvelles, l'Arrêté relatif à l'ouverture de l'Enquête Publique pour la réalisation des lignes nouvelles LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Ces enquêtes publiques se déroulent depuis le 14 octobre et se termineront le 8 décembre 2014.

Les décisions quant à l'utilité publique des différentes opérations interviendront au plus tard 12 à 18 mois après la fin des enquêtes. En fonction de ces décisions, le projet entrera dans la phase active d'études détaillées. Chacun comprend donc que le moment est décisif pour ce projet.

La Chambre de commerce et d'industrie des Landes s'est engagée, dès 2005, en faveur de la réalisation de cette infrastructure d'envergure, investissement essentiel au développement de nos territoires et de notre économie. Après de nombreux débats, la CCI a délibéré précisément, en novembre 2006, en faveur de l'option Sud Est du projet de Ligne L.G.V. Bordeaux-Toulouse, cette option permettant la continuité du tracé de la Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Sud Europe Atlantique au sud de Bordeaux - via Captieux, Mont-de-Marsan et Dax – en direction de Bayonne et de l'Espagne, d'une part, de Toulouse et de la Méditerranée, d'autre part.

Aujourd'hui, neuf ans après ce Débat Public, les Membres de la CCI souhaitent, par la présente Motion et à l'occasion de l'Enquête d'Utilité Publique, réaffirmer l'intérêt majeur que représente cette Ligne nouvelle pour l'économie, les entreprises et les territoires des Landes. Il serait pour eux inconcevable que ce programme, inscrit parmi les priorités des politiques nationales et européennes en matière de transport des hommes et des marchandises, ne puisse se réaliser.

Les travaux de la Commission Mobilité 21 et les orientations Gouvernementales de l'été 2013 ainsi que les décisions Ministérielles d'octobre 2013 et de juin 2014 ont acté la réalisation du projet en deux phases. Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax en phase 1, avec un objectif de mise en service entre 2025 et 2027, puis Dax-Espagne en phase 2, avec un objectif de mise en service en 2032. Ces deux branches LGV font également partie du « réseau central » du réseau transeuropéen de transport fixé par l'Union Européenne (RTE-T, décembre 2013), Bordeaux-Espagne étant une composante du corridor prioritaire « Atlantique ».

Plusieurs enjeux majeurs conduisent la Chambre de commerce et d'industrie des Landes à réitérer l'intérêt de ses Membres en faveur de cette infrastructure :

- ✓ le train à grande vitesse est un accélérateur de développement. Cette ligne nouvelle va créer les conditions d'un trafic ferroviaire performant et faire des Landes un « maillon fort » du transport de voyageurs et de marchandises avec deux gares T.G.V. à Mont-de-Marsan et à Dax ;
- ✓ pour les entreprises landaises, les temps de parcours réduits pour aller vers Paris ou Madrid vont faciliter le développement de l'activité. Un deuxième enjeu, tout aussi important, réside dans les gains de temps des liaisons interrégionales, vers Bordeaux, Toulouse et Bilbao, depuis les Landes ;

- ✓ cette nouvelle ligne connexion à grande vitesse va rapprocher les Villes, les Universités, les Ecoles et les Centres de décision. En effet, la nouvelle génération de Trains Express Régionaux (TER) permettra d'atteindre des vitesses comparables à celles des TGV d'aujourd'hui. Au plan touristique et thermal notamment, le TGV offre des perspectives pour capter une clientèle nationale, voire internationale ;
- ✓ la ligne nouvelle est une opportunité pour développer le report modal et investir concrètement, au bénéfice des générations futures, dans un moyen de transport écologique, qui produit 13 fois moins de CO2 que le transport routier. Rappelons que la part de fret ferroviaire n'est que de 4 % actuellement et la LGV Sud Europe Atlantique favorisera le transfert d'une part importante du fret international de la route vers le rail ;
- ✓ enfin, un tel investissement constitue une formidable opportunité de créer de l'activité et de l'emploi, par le biais des effets bénéfiques d'une politique de grands travaux. Un tel chantier est générateur d'emplois locaux (insertion, ouvriers spécialisés, techniciens, personnel de surveillance...), de marchés importants pour les entreprises régionales et facilite l'évolution technologique des compétences et des savoir-faire.

Construire dès demain la nouvelle ligne LGV au Sud de Bordeaux, c'est construire l'avenir des Landes, en rendant le territoire plus accessible et lui conférer une image moderne, attractive et internationale.

Motion votée à l'unanimité des Membres réunis ce jour en Assemblée Générale.

Fait à Mont-de-Marsan, le 24 novembre 2014

Le Président



Philippe JACQUEMAIN